

Seance du 11-Décembre 1970

Le Conseil Municipal s'est réuni
 sous la Présidence de Monsieur Lambert, Maire -
 Tous les Conseillers étaient présents
 Sauf Messieurs: Rossignol, excusé
 Mercier absent -

Monsieur Belse a été élu Secrétaire -

Après lecture le compte rendu de la dernière réunion
 est adopté -

Après examen - le Compte Administratif de 1969
 et les Budgets Supplémentaire
 et du Bureau d'Aide Sociale 1970.
 sont approuvés -

Relève de consommation d'eau - à la suite de la réclamation
 d'usagers, on demandera à la Compagnie Générale des Eaux de
 bien vouloir noter la consommation relevée à chaque passage
 du préposé, sur le carnet des consommateurs -

Eclairage Public - Après avoir pris connaissance des
 devis concernant le projet d'amélioration de l'éclairage
 de la Route nationale - et de l'importance de la dépense:
 (environ 90.000⁺) le Conseil propose de reporter la dite
 dépense sur les voies communales les plus dépourvues
 en éclairage, et desservant ainsi un plus grand nombre
 d'usagers locaux -

Monsieur Dubois a voté contre la modification du projet
 initial (concernant la Route nationale)

Des devis seront demandés pour l'éclairage de :

La Rue des Coutures



Travaux d'amélioration de l'arrêt des Cars-coti Sud-est de la piste longeant la N° 190 -

Après en avoir pris connaissance le Conseil émet un avis favorable concernant le devis présenté par les Ponts et Chaussées pour un montant de 14.000^{fr} -

Vu - Mantoux 23.12.70
Le St Préfet

Élargissement du Chemin des Savandières

Après examen le Conseil émet un avis favorable au projet des Ponts et Chaussées pour l'élargissement à 8 mètres -

Cloture du terrain de la Classe enfantine -

décide de Commander un portail en fer - de 4^m de long et 2^m de hauteur - à l'Entreprise Vibro-Vallot à Demmenon - suivant son devis - pour un montant de 1.093^{fr} - non posé - La pose sera faite par le maçon de la Commune -

C. E. S. - LIMAY - Le Maire expose la demande formulée par Monsieur le Maire de Eimay - qui sollicite une subvention de 500^{fr} ^{environ} par élève de la Commune d'ISSOU - fréquentant le C. E. S. de Limay et ce, en raison du fait que ce C. E. S. n'est pas nationalisé -

Le Conseil s'émue d'une telle demande qui représente pour la Commune une charge de 7860^{fr} pour 16 élèves -

Dans un souci d'équité à l'égard de la Commune de Eimay qui ne doit pas être pénalisée par cette situation - il décide de voter cette dépense -

Mais le Conseil municipal, unanime, proteste avec la dernière énergie contre cette situation discriminatoire -

Logement des ouvriers portugais - Le Route V. -

est mis au courant des différentes démarches en vue de l'amélioration de logements de ces 7 familles - 50 personnes dont nombreux enfants - Le critique de leur situation ridicule -

PREFECTURE DE MANTES Pour le Sous-Prefet
Secrétaire en Chef
[Signature]

Le présent registre destiné à recevoir les délibérations du
Conseil Municipal d'Issou, contenant quatre cents (400) feuillets
a été coté et paraphé par nous, Sous-Prefet de Mantes la Jolie,
par premier et dernier feuillets.

Mantes la Jolie le 25 Janvier 1941

Le Sous-Prefet
Pour le Sous-Prefet
Secrétaire en Chef
[Signature]

Seance du 30 Juillet 1941

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Prési-
dence de Monsieur LUCAS, Maire.

Etaients présents: M^s Martin, Balse, Guilliot, So-
Devos, Ory et M^{me} Alberro - formant la majorité des membres en
exercice.

Absents, excusés: M^s Veillerobe, Buisson, Lienhard
Le Hent, Artigue -

Secrétaire: M^s Martin

de Collecteurs unitaires: Rue du Soleil levant, de l'Eglise, et du Carrefour, dont le projet détaillé a été soumis au Conseil et approuvé dans la séance du 18 Juin 71 - aura lieu le 11 Aout à 15^H à la Mairie -

Projet d'extension des Et. P.H.E.F. sur ISSOV-

Le C.M. demande que les représentants de la dite Société viennent lui exposer les conditions de l'extension projetée.

Travaux de peinture des Bâtiments Communaux -

Après examen des devis de différentes maisons, présentés par le Maire, le Conseil:

- décide de confier les travaux à la Maison Wangrand Michel de Porcheville, dont il approuve le devis pour un montant total de frs: 11.348⁵-27-

- donne son accord pour le paiement d'un acompte en fonction de l'avancement des travaux.

- donne tous pouvoirs au Maire pour faire poursuivre l'exécution et le paiement -

Sol du lavoir. Rue du Soleil levant -

Le Conseil donne tous pouvoirs au Maire pour demander le débassement de ce sol du Domaine privé de la Commune et son reclassement en Domaine public à faire partie de la Rue du Soleil levant qui le borde le dit terrain -

Elargissement du Chemin des Lavandières -

Faisant suite à la décision du Conseil municipal dans sa séance du 11 décembre 1970, ^{- approuvée le 25-12-70} à la suite de laquelle il a été demandé aux Ponts et Chaussées d'établir les plans indispensables à l'exécution du projet, le Conseil examine les dits plans reçus tout récemment -

Notice descriptive:



Le Chemin des Lavandières est une voie communale qui relie la Rue de l'Eglise à la Rue de la Source.

Elle a une largeur variant de 6^m à 8^m et dessert une suite d'immeubles bâtis. Elle constitue la première partie d'itinéraire qui, avec la Rue de la Source et le Chemin Rural 27, rejoindra la Rue du Soleil levant.

Le projet prévoit l'élargissement de la plateforme à 8^m de largeur de manière à avoir une chaussée de 6^m flanquée de 2 trottoirs de 1^m chacun. Les talus de déblais et de remblais porteront par endroit l'emprise à une largeur de 10^m.

Pour réaliser cette emprise il est nécessaire d'acquérir 677^m² de terrain.

Les travaux d'aménagement comprennent les terrassements généraux, la construction de bordures et caniveaux sur fondation béton - la confection d'une chaussée en enrobés reposant sur une fondation en grave criblée concassée - et l'aménagement sommaire des trottoirs.

Notice estimative

Le montant de la dépense est de 120.000^{fr} ainsi détaillé:

Acquisition de terrains: 677 ^m ² à 40 ^{fr}	27.080 ^{fr}
Terrassement généraux: 1000 ^m ³ à 20 ^{fr}	20.000 ^{fr}
Fourniture et pose de bordures et caniveaux sur béton: 320 ^m à 60 ^{fr}	19.200 ^{fr}
Construction de la Chaussée: 1000 ^m ² à 50 ^{fr}	50.000 ^{fr}
Amenagement sommaire des trottoirs 320 ^m à 8 ^{fr}	2.560 ^{fr}
Drainage des Sources: 100 ^m à 15 ^{fr}	1.500 ^{fr}
Total	120.340 ^{fr}
Arrondi à	120.000 ^{fr}

rejoindra la Rue du Soleil levant.

Le projet prévoit l'élargissement de la plate forme à 8^m de largeur de manière à adjoindre une chaussée de 6^m flanquée de 2 trottoirs de 1^m chacun. Les talus de déblais et de remblais porteront par endroit l'emprise à une largeur de 10^m.

Pour réaliser cette emprise il est nécessaire d'acquérir 677^m² de terrain.

Les travaux d'aménagement comprennent les terrassements généraux, la construction de bordures et caniveaux sur fondation béton - la confection d'une chaussée en enrobis reposant sur une fondation en grave criblée concassée - et l'aménagement sommaire des trottoirs.

Notice estimative

Le montant de la dépense est de 120.000^{fr} environ ainsi détaillée:

Acquisition de terrains: 677 ^m ² à 40 ^{fr}	27.080 ^{fr}
Terrassement généraux: 1000 ^m ³ à 20 ^{fr}	20.000 ^{fr}
Fourniture et pose de bordures et caniveaux sur béton: 320 ^m à 60 ^{fr}	19.200 ^{fr}
Construction de la Chaussée: 1000 ^m ² à 50 ^{fr}	50.000 ^{fr}
Amenagement sommaire des trottoirs 320 ^m à 8 ^{fr}	2.560 ^{fr}
Drainage des Sources: 100 ^m à 15 ^{fr}	1.500 ^{fr}
Total	120.340 ^{fr}
Arrondi à	120.000 ^{fr}

Après examen des plans et projet détaillés ci dessus le Conseil les approuve et décide la soumission à l'enquête

Donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre toutes formalités et donner toutes signatures indispensables en vue de la réalisation -

Le Maire donne connaissance du Devis présenté par la C^o Générale des Faux - se montant à: 59.023^{fr}

Après étude le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation des dits travaux pour le montant du devis

Donne tous pouvoirs au Maire pour en faire poursuivre l'exécution et donner toutes signatures y relatives -

Transports des enfants au C. E. S. de Gargenville - 16 enfants -
On demandera les prix aux Cars Tournoux à Mantès -

L'élargissement du Chemin des Pavandières -

En attendant l'évaluation demandée aux Domaines le Conseil décide d'arrêter le prix de 25^{fr} l. m² à payer aux riverains subsistant l'emprise -

D'autre part, considérant :

1^o - la délibération du Conseil Municipal du 11 Décembre 1970

2^o - celle du 30 Juin 1971 (approuvée le 16 Septembre 1971) décidant la soumission à l'enquête qui a eu lieu en Mairie d'ISSOU du 11 au 25 Octobre 1971.

3^o - l'arrêté du Maire (approuvé le 16-9-71) - affiché le 5-10-71 - précisant les heures et jours ci dessus pendant lesquels les intéressés pourront consulter le dossier d'élargissement de la rue.

Nommant Madame Sagnol - Secrétaire général de la Mairie de Gargenville - comme Commissaire enquêteur.

4^o - Considérant le résultat de l'enquête close le 25-10-71, ne comprenant aucune observation sur le tracé d'alignement prévu au dossier et dressé par la Direction Départementale de l'Équipement - Subdivision de Limay le 27-7-71

5^o - l'avis favorable du Commissaire enquêteur -

--/-->

Le Conseil :

Approuve définitivement le dit tracé d'aligèrèment
soumis à l'enquête et demande l'approbation de Monsieur
le Préfet -

Embauche d'un aide ouvrier professionnel auxiliaire
à titre temporaire -

En vue de l'exécution de divers petits travaux communaux
et sur proposition du Maire - Le Conseil donne son accord
pour l'embauche d'un ouvrier maçon, à titre auxiliaire et
temporaire : 6 mois environ.

Le choix est arrêté sur Monsieur Giordani Lenfranco
habitant Issou -

Paiement des heures du Secrétaire de Mairie pour assistance
aux séances nocturnes du Conseil -

Le Conseil donne son accord pour que les heures effectuées
par Monsieur Georges - Secrétaire de Mairie - aux séances
nocturnes du Conseil Municipal - lui soient payées au taux
du barème officiel des traitements - depuis le 27 Mars 1971 -

Indemnité de gestion au Receveur - Percelette -

Le Conseil - Vu les crédits ouverts au Budget -
Considérant que la gestion du receveur a été assurée du
1-1-71 au 31-7-71 par M^r Larrong et à compter du 1-7-71
par M^r Michelot -

décide : 1^o l'indemnité de gestion au Receveur sera
servie pour la période du 1-1 au 31-7-71 à M^r Larrong : 37,4
et du 1-8 au 31-12-71 à Michelot = 27,08

Le Maire L. Maly
Le Secrétaire J. Stigny
Le Receveur P. Percelette

Approuvé
au 1^{er} SI Préfet
le 18-1-72

DEPARTEMENT DES YVELINES
 Arrondissement de MANTÈS
 CANTON DE LIMAY
 Commune d'ISSOU-78

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal

Le 7 avril 1961
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique,
 sous la présidence de M. *André MAUR*
 Étaient présents : MM. *tous les conseillers municipaux*
 OBJET : *Rue des Coutures*

formant la majorité des membres en exercice.
 Absents : M. *Bruzeaud*

DATE DE LA CONVOCATION : 31-3-61

DATE DE L'AFFICTION : 10-4-61

Nombre de Conseillers en exercice : 13
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 12

M. *Rognon* a été élu Secrétaire.
 Vu les dispositions légales relatives à la voirie
 Les devis d'aménagement d'un chemin rural n° 13 par suite de constructions individuelles et de cités sur le territoire de la commune
 Le Conseil Municipal
 Déclare de porter la largeur des anciens
 chemins ruraux n° 13 à 6m
 et accepte le plan dressé par les Ponts et Chaussées
 et demande le classement dans la voirie communale sous le nom de rue des Coutures
 Pour en avoir conforme
 Le Maire



DÉPARTEMENT DES YVELINES
 Arrondissement de Mantes
 Commune de Mantes-la-Ville
 91-70

**Extrait du registre des délibérations
 du conseil municipal**

l'an mil neuf cent soixante et un

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. r LAMBERT Maire

Étaient présents : MM. **Tous Les Conseillers**

SAUF ↓

objet
 CRÉATION DES COURTES

date de convocation 10/11/61

date d'affichage 10/11/61

nombre de Conseillers en exercice 13

nombre de présents 10

nombre de votants 10

formant la majorité des membres en exercice.

M. MORAZZINI a été élu Secrétaire.

M. MORAZZINI a été élu Secrétaire.

SESSION DES CONSEILLERS

du 7 Avril 1961-

Considérant qu'aucune observation n'a été faite au cours de l'enquête réglementaire

Vu l'avis du Commissaire enquêteur

Le Conseil Municipal adopte définitivement le projet de création de deux courtes n° 1 et n° 2 sous le nom de "rue des Coutures"

Four extrait conforme en M irie d'ISSOU
 le vingt cinq N i mil neuf cent soixante dix



Le Maire

REPUBLIQUE SUISSE
CANTON DE Fribourg

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

Objet: ...

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique,

sous la présidence de M. ...

Étaient présents: MM. ...

OBJET

...
... des Coutures

formant la majorité des membres en exercice.

Absents: MM. ...

DATE DE LA CONVOCATION
8-11-61

M. ... n. élu du Secrétaire.

Mozacq

... de ...
... de ...

DATE DE L'AFFICRAGE
15-11-61

... de ...

Nombre de Conseillers
en exercice ... 12

Nombre de présents ... 9

Nombre de votants ... 9

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

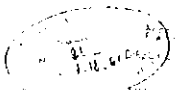
... de ...

... de ...

... de ...

... de ...

... de ...



Extrait conforme
Le Maire
[Signature]

[Signature]

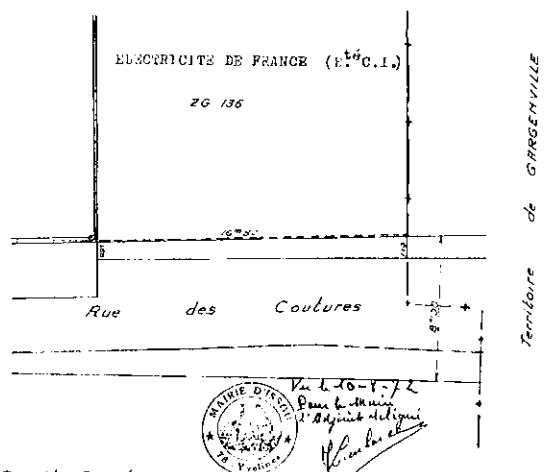
ISSOU (Yvelines)

DOCUMENT APPARTEAU AU SERVICE DU CADASTRE
Plan n° 136p. du Cadastre - Lieudit : "Les Sablons"

PROJET DE CESSION par l'ELECTRICITE DE FRANCE (E.T.E.C.I.)
du terrain de LA CAMPNE, S'ISSU

Application du Plan d'alignement
approuvé par M. le Préfet de Seine-et-Oise Le 28.12.1961

Superficie cédée 17 m².



Vu le 10-1-72
 Pour le Maire
 Adjoint délégué
[Signature]

MOURET, Geometre-Expert, s. LIMAY.

Le 10 Avril 1972

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

19/ 2/73

DATE D'AFFICHAGE

19/ 2/73.

Nombre de Conseillers
en exercice 13
Nombre de présents 10
Nombre de votants 11

L'an mil neuf cent soixante treize le vingt trois Février
à 20 heures 30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M LUCAS

Etait présents: MM. MR. LUCAS, LITENHAED, VUILLEBOIS,
BULSE, MARTIN, ORY, GUILLIOT, SOARES DE MADON, DEVOS,
LE HENT

formant la majorité des membres en exercice.

Absents: MM. B. LEFÈVRE

Absents excusés MM. AVYSSUB, ayant donné procuration
à M. MARTIN, Mme ALBERTO ayant donné procuration à
M. LUCAS

OBJET
EMPLACEMENT DE
LA RUE DES CENTURES
MISE EN ÉLABORATION
DU 24/12/61
PAIEMENT DES

RELEVÉS DE LA SEANNE RUCHE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, constate que le
paiement des terrains occupés par l'élargissement de
la rue des Centures 36140 par délibération du Conseil
du 24 Avril 1970, approuvée le 1/7/70 par Monsieur
le Sous-Préfet, fixant le prix du mètre carré à 5F00,
d'accord avec tous les propriétaires sauf Mme S. BILLET
qui demande 20F le mètre carré.

DÉLIBÉRE :

Le prix de vente des terrains occupés par l'élargissement
de la rue des Centures 36140 est fixé à 5F00 le mètre carré.

Le prix de vente des terrains occupés par l'élargissement
de la rue des Centures 36140 est fixé à 5F00 le mètre carré.
Le prix de vente des terrains occupés par l'élargissement
de la rue des Centures 36140 est fixé à 5F00 le mètre carré.
Le prix de vente des terrains occupés par l'élargissement
de la rue des Centures 36140 est fixé à 5F00 le mètre carré.

25 SEP 1973

Pour extrait conforme en Mairie à Paris,
le cinq Mars mil neuf cent soixante treize.

Le Maire

G. LUCAS

N 202010
AS 1800
EPALE

1961
M. le Maire
M. le Secrétaire
M. le Trésorier
M. le Conseiller
M. le Conseiller
M. le Conseiller

Le Maire
Le Secrétaire
Le Trésorier
Le Conseiller
Le Conseiller
Le Conseiller
Le Fidèle de Seine-et-Oise
Commandeur de la Légion d'Honneur,

En vertu de l'arrêté du 7 janvier 1958, relatif à la voirie des collectivités locales;

Vu l'arrêté de M. le ministre de l'Intérieur du 28 juin 1950;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de **Le Mesnil-sur-Ouche** en date du 10 octobre 1961, portant sur la proposition de classement de la rue des Coutures et de la rue de la Vierge dans la voirie communale;

Vu l'arrêté municipal du 17 octobre 1961, relatif à la mise à l'enquête du projet;

Vu le rapport de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées de la commune de **Le Mesnil-sur-Ouche** en date du 10 octobre 1961, et le rapport de M. le Directeur des Services Départementaux du Ministère de la Construction en date du 10 octobre 1961;

Considérant qu'au cours de l'enquête qui a eu lieu du 10 octobre au 10 novembre 1961, aucune opposition n'a été formulée et que le conseil municipal de la commune a émis un avis favorable;

Considérant que dans sa séance du 10 novembre 1961, le conseil municipal de la commune a émis un avis favorable sur la proposition de classement de la rue des Coutures et de la rue de la Vierge dans la voirie communale;

A R R E T E :

Le classement de la rue des Coutures et de la rue de la Vierge dans la voirie communale est autorisé par le conseil municipal de la commune de **Le Mesnil-sur-Ouche** en date du 10 octobre 1961.

Le classement de la rue des Coutures et de la rue de la Vierge dans la voirie communale est autorisé par le conseil municipal de la commune de **Le Mesnil-sur-Ouche** en date du 10 octobre 1961.

Le classement de la rue des Coutures et de la rue de la Vierge dans la voirie communale est autorisé par le conseil municipal de la commune de **Le Mesnil-sur-Ouche** en date du 10 octobre 1961.

Le classement de la rue des Coutures et de la rue de la Vierge dans la voirie communale est autorisé par le conseil municipal de la commune de **Le Mesnil-sur-Ouche** en date du 10 octobre 1961.



Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
S. JACQUES

I S S O U (Seine-et-Oise)

RUE DES COUTURES

PLAN D'ELARGISSEMENT ET D'ALIGNEMENT

ETAT PARCELLAIRE



N° d'ordre du plan	Références cadastrales	Superficie d'emprise	Noms des propriétaires présumés
I	A. 715	69 ca.	M. GARCIA Antonio
2	A. 716	19 ca.	Mme CHAPERON Paul Verve <i>ancien époux de M. GUYARD d'ISSOU</i>
3	A. 714	73 ca.	M. MARTIN Aimé
11	A. 706	37 ca.	M. BOUTIN Roger
13	A. 949	58 ca.	M. DESMAREST Henri Paul Lucien
14	A. 707	2 ca.	Mme SAINTEAU Maurice Georges Henri née MILOT Emilienne Estelle et Héritière SAINTEAU Maurice
15	A. 705	17 ca.	M. CHENARD Raymond Vinde <i>12 rue des CHANDELLIERES</i>
16	A. 704	5 ca.	M. DE ROBBE Giovanni
17	A. 677	75 ca.	Mme SAINTEAU Maurice Georges Henri née MILOT Emilienne Estelle et Héritière SAINTEAU Maurice
	A. 703	ca.	Mme SAINTEAU Maurice Georges Henri née MILOT Emilienne Estelle et Héritière SAINTEAU Maurice

I.S.S.O.U (Seine-et-Oise)

RUE DES COUTURES

PLAN D'ELARGISSEMENT ET D'ALIGNEMENT

ETAT PARCELLAIRE (Suite)

N° d'ordre du plan	Références cadastrales	Superficie d'emprise	Noms des propriétaires présumés
19	A. 700	13 ca.	M. RAGOT Roland
20	A. 702	5 ca.	Mme V ^{ve} BRÉANT, née THENAULT AN 002
21	A. 699	19 ca.	M. HULIN René
22	A. 701	9 ca.	Mme Vve SAINTEAU Maurice Georges Hilar née MILOT Emilienne Estelle François et Héritière SAINTEAU Maurice
23	A. 696	14 ca.	M. DUBOIS Daniel Jacques
24	A. 698	3 ca.	M. MELIN Paul
25	A. 691	84 ca.	M. SALVARO Giuseppe
26	A. 697	6 ca.	M. DUBOIS Daniel Jacques
27	ZG. 133	17 ca.	ELECTRICITE DE FRANCE
28	A. 629 A. 627 A. 628	25 ca.	M. SALVARO Giuseppe
	A. 693	11 ca.	NSAF - Par l'Administration des Tr
	A. 631	18 ca.	M. DESMAREZ J.

DEPARTEMENT DES YVELLES
Arrondissement de Mantes
CANTON DE LIMAY
Commune de LIMAY-78

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

l'an mil neuf cent **soixante dix**
le **Quinze** Avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. **LANBERT** Maire

Étaient présents : MM. **Tous les Conseillers**
sauf Messieurs **CLEMENT** et **MERCIER**

objet
**ELARGISSEMENT
RUE DES COUTURES.**

date de convocation **24/4/70**

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM.

date d'affichage **24/4/70**

M. **R** **ROSSIGNOL** a été élu Secrétaire

nombre de Conseillers
en exercice **I2**

ELARGISSEMENT RUE DES COUTURES - Considérant :

nombre de présents : **10**

A- les délibérations des 7-4-61 et 14-11-61.

nombre de votants : **10**

B- arrêtés préfectoral du 28-12-61, les approuvant
et leur donnant valeur de déclaration d'utilité
publique.

C- le plan établi et approuvé le 28-12-61.

Le Conseil Municipal : après avoir vu avec approbation
pour l'élargissement de cette voie à 6 mètres
intersection rue du Parc allant progressivement
à 8 m jusqu'au territoire de GARGENVILLE. Cette voie
étant peu fréquentée cet élargissement est déjà
réalisé.

Le Conseil charge le Maire de poursuivre toutes
formalités et donner toutes signatures pour

effectuer le paiement des terrains pris aux riverains
au prix de 5f la mètre carré comme acceptés par écrit
de ces derniers.

Certains terrains ayant pu changer de propriétaires
depuis l'état parcellaire initial, il sera demandé

à Mr MOURMÉ géomètre expert de bien vouloir le
remettre à jour.

Les formalités de cession et de règlement seront
confiées à Mr MONTIER- Notaire à LINAY.

..... Pour extrait conforme en Mairie d'ISSOU

le 14 Mai 1970

Le Maire

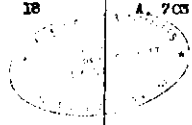


Le Secrétaire en

ISSOU (Seine-et-Oise)
RUE DES COUTURES
PLAN D'ELARGISSEMENT ET D'ALIENEMENT
ETAT PARCELLAIRE

1972

N° d'ordre du plan	Références cadastrales	Superficie d'emprise	Noms des propriétaires présumés
1	A. 715	69 ca.	M. GARCIA Antonio <i>en ling</i> X
2	A. 716	19 ca.	Vme CHAPERON Paul Veuve <i>en ling</i>
3	A. 714	73 ca.	M. MARTIN Aimé <i>Château Hautecourt 146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000</i>
11	A. 706	37 ca.	Mme LAUNAY Robert Paul Emile Veuve née LAPEYRONVILLE Louise Emma X <i>19 Rue de la République à Charenton-le-Pont</i>
13	A. 949	38 ca.	M. DESMAREST Henri Paul Lucien X <i>19 Rue de la République à Charenton-le-Pont</i>
14	A. 707	2 ca.	Vme SAINTEAU Maurice Georges Henri Veuve née MILOT Emilienne Estelle Françoise et Héritiers SAINTEAU Maurice X <i>1100</i>
15	A. 705	17 ca.	M. NORMAND Raymond Vincent Maurice X <i>née St. Jean de l'île St. Denis Louise</i>
16	A. 704	5 ca.	M. DE ROSSE Giovanni <i>époux Salway</i> X <i>Rue Nationale</i>
17	A. 677	75 ca.	Vme SAINTEAU Maurice Georges Henri Veuve née MILOT Emilienne Estelle Françoise et Héritiers SAINTEAU Maurice X
18	A. 703	8 ca.	Vme SAINTEAU Maurice Georges Henri Veuve née MILOT Emilienne Estelle Françoise et Héritiers SAINTEAU Maurice X <i>Rue Nationale</i>



I S S O U (Seine-et-Oise)
RUE DES COUTURES
PLAN D'ELARGISSEMENT ET D'ALIGNEMENT
ETAT PARCELLAIRE (Suite)

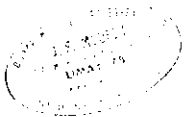
N° d'ordre du plan	Références cadastrales	Superficie d'emprise	Noms des propriétaires présumés
19	A. 700	13 ca.	M. RAGOT Roland <i>Chemin des Coutures</i>
20	A. 702	5 ca.	Mme Vve et Hrs THENAULT Valentin Désiré <i>Mme BREANT Marie Jeanne veuve THENAULT Maurice Talange (succession) 101, rue de la Courbe</i>
21	A. 699	19 ca.	M. HULIN René <i>Chemin des Coutures</i>
22	A. 701	9 ca.	Mme Vve SAINTEAU Maurice Georges Henri née MILOP Emilienne Estelle Françoise et Héritiers SAINTEAU Maurice
23	A. 696	14 ca.	M. DUBOIS Daniel Jacques <i>Chemin des Coutures</i>
24	A. 698	3 ca.	Mme MARETHEU née BOUCHER Suzanne Albertine et M. LANGLOIS Albert Joseph <i>100, rue de la Courbe</i>
25	A. 691	84 ca.	M. SALVARO Guiseppo <i>pour ARIZANI 6, rue des Coutures</i>
26	A. 697	6 ca.	Mme Vve SAINTEAU Maurice Georges Henri née MILOP Emilienne Estelle Françoise et Héritiers SAINTEAU Maurice Propriétaire réel : M. DUBOIS Daniel Jacques
27	ZG. 136	17 ca.	ELECTRICITE DE FRANCE <i>de Avenue Paris, 100 m</i>
28	A. 689	25 ca.	M. SALVARO Guiseppo <i>Chemin des Coutures pour Avenue Paris Nationale</i>
30	A. 685	11 ca.	ETAT - Par l'Administration des Domaines
32	A. 684	18 ca.	M. DESMASURES Jean <i>pour Ramon</i>
Total		5 a. 65 ca.	

ISSOU (Yvelines)

RUE DES COUTURES

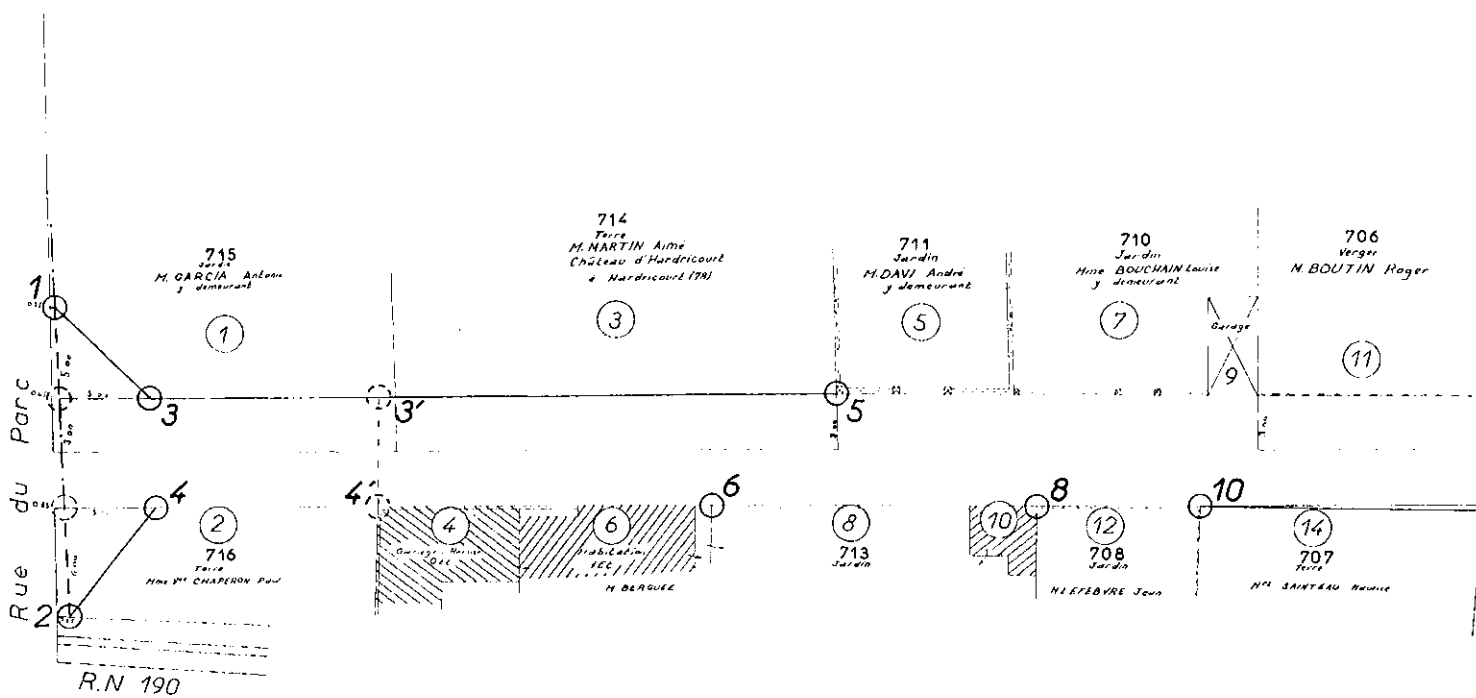
PLAN D'ELARGISSEMENT

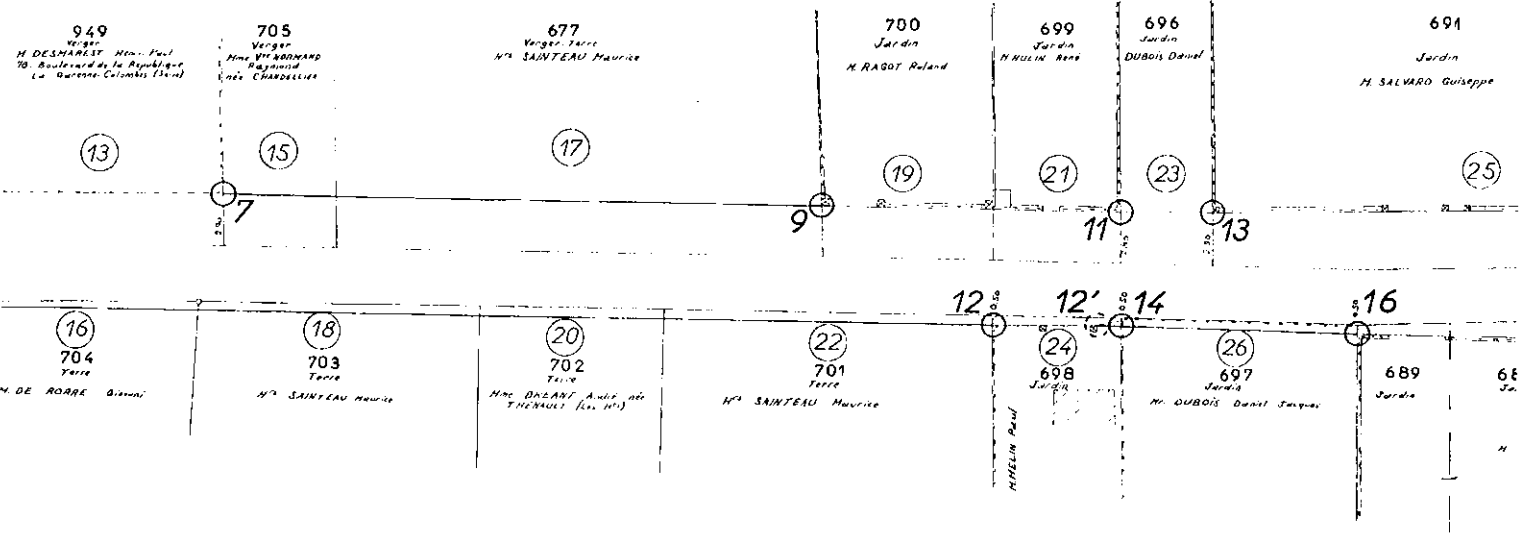
ECHELLE 1/200^e



*Visé le 20-8-74
Pour le Maire
A. L. L. L. L.
A. L. L. L. L.*

A. L. L. L. L.





949
Verger
M. DESMAREST Henri Paul
78, Boulevard de la République
(au Carrefour Colson) (15m)

705
Verger
Mme VIGNONNARD
Raymond
Les CHARDRELLES

677
Verger - Terre
M^r SAINTEAU Maurice

700
Jardin
M. RAGOT Roland

699
Jardin
M. MULLIN René

696
Jardin
DUBOIS Daniel

691
Jardin
M. SALVARD Giuseppe

16
704
Terre
M. DE ROORE Gaston

18
703
Terre
M^r SAINTEAU Maurice

20
702
Terre
M^{me} DALANT Aline née
THÉBAULT (au n°1)

22
701
Terre
M^r SAINTEAU Maurice

12
12'
14
M. MELIN René

24
698
Jardin

26
697
Jardin
M. DUBOIS Daniel Joseph

16
689
Jardin

68
Jardin

Section ZG

136
Jardin
Electricité de FRANCE

GARGENVILLE

DE

TERRITOIRE

27

15

17

18

20

28

687
Jardin

686
Jardin

30

685
Parcelle
ETAT par
l'Administration
des Domaines

32

684
Jardin
M. DESNAYRES Jean

MARQUE Outils

Monsieur le Secrétaire
de l'AMU de LA JOLIE

Objet : ...

...

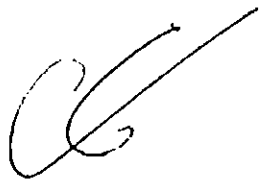
...

- A l'attention de :
- M. le Secrétaire
 - M. le Président
 - M. le Directeur

...



Le Maire
[Signature]
2.11.2023


 P. Lienhard
 J. Big
 J. Big
 J. Big

Seance - du 19 Octobre 1973

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à Venchaecti le 19 Octobre mil neuf cent soixante treize à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Louis Marie.

Étaient présents: M. M. LUCAS - LIENHARD - DEVOS - GUILLIOT - BELBE - ORY - LE HENT - VEILLERODE.

Absents excusés: M. M. - MARTIN - SOARES DE MAIA

Absente: Madame ALBERRO.

Secrétaire de Seance: M. LIENHARD

Le Conseil Municipal

1) adopte le compte - rendu de la Seance précédente du 4 Septembre 1973.

20) Compte administratif: Après lecture est adopté à l'unanimité.

30) Contrat fuel
 n'ayant reçu aucune offre et vu la situation actuelle la question sera à revoir lors d'une prochaine réunion.

40) Pantoufles Noël pour les enfants des employés municipaux
 1) la municipalité décide d'allouer cinquante francs par enfant - jusqu'à quatorze ans, la dépense

11/10/73
 J. Big
 J. Big

2141. mobilier mairie	10 248,78
2148. Matériel de transport	1277,42
2305. Travaux neufs mairie	10453,87
2309. Assainissement Paviment et. divers	5555,90
2309. Eclairage public	8845,97
2309. Assainissement rue de la Fontaine	588,00
61. Frais de personnel	14110,95
63. Travaux et services extérieurs	593,25
64. Participations et Contingents	259,23
82. Charges antérieures	596,15

Le Conseil décide d'ouvrir des crédits complémentaires sur les fonds libres.

150) Résultats des Enquêtes sur l'alignement l'élargissement et le reculement des :

10) Rue des Fruits Bons

Le Maire expose au bureau le plan général ainsi que toutes les pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé, conformément au décret du 14 Mars 1954.

Le sieur BETEAU a fait présenter les observations suivantes : je demande l'alignement du chemin des Fruits Bons du n° 4 au n° 7 et du n° 3 au n° 9.

Le sieur THENAULT demande l'alignement d'un chemin droit si possible sur toute la longueur.

Le sieur BROUERT demande l'alignement

aucun propriétaire, et était favorable à la proposition.

Le Conseil

Considérant que les observations qui se sont produites ne sont fondées sur aucun motif sérieux et que les intérêts privés doivent céder devant la nécessité de régulariser les rues de la commune
Délibère qu'il y a lieu de maintenir les alignement, élargissement et reculassement tels qu'ils sont proposés au plan général que le Conseil a approuvé.

20) Chemins de la Côte

Le maire dépose sur le bureau toutes les pièces de l'enquête. - à laquelle il a été procédé. Conformément au décret du 14 Mars 1864.

Il n'a été présentée aucune observation au cours de l'enquête. Le Commissaire enquêteur conclut que le plan proposé satisfait aux nécessités possibles de la circulation et est en tous favorable sur le plan.

Le Conseil

Délibère donc qu'il y a lieu de maintenir les alignement, élargissement, et reculassement tels qu'ils sont proposés au plan général qui le Conseil a approuvé.

20) Chemins de la Source

